

« Le renforcement du dialogue social passe par un renouveau de l'adhésion syndicale »

Dans une tribune au « Monde », Jean-Christophe Sciberras, directeur des ressources humaines Solvay France, explique que c'est par la négociation d'entreprise que l'on fixera les règles encadrant le travail. Des ententes satisfaisantes ne pourront être trouvées que si les salariés sont mieux représentés.

LE MONDE | 14.07.2017 à 11h32 | Par Jean-Christophe Sciberras (DRH France Solvay)



TRIBUNE. Le « chamboule-tout » du projet de réforme du droit du travail est impressionnant : décentralisation de la négociation collective vers l'entreprise, réduction de la place de la loi et de la branche, simplification par regroupement de la représentation du personnel, réforme du droit du licenciement économique, plafonnement des indemnités prud'homales, pénibilité.

Mais ne nous y trompons pas : le véritable cœur de la réforme, c'est la confiance faite aux partenaires sociaux pour fixer ensemble, par la négociation d'entreprise, les règles du jeu du travail, en se libérant de la tutelle de la loi et de la branche, qui conservent un rôle de protection. Négocier près du terrain, c'est trouver des solutions plus adaptées à la réalité de l'entreprise, très variable de l'une à l'autre. C'est aussi une discussion en présence des salariés concernés. L'accord engage ceux qui le signent : il a donc des chances d'être mieux respecté qu'une loi lointaine et complexe.

DANS LE SECTEUR PRIVÉ, LE TAUX D'ADHÉSION EST SANS DOUTE VOISIN DE 4 % OU 5 %

Pourtant, cela n'est possible, et même admissible, que si les délégués syndicaux représentent réellement les salariés et ont les compétences pour discuter des enjeux économiques et sociaux de l'entreprise, souvent complexes. C'est aujourd'hui loin d'être le cas.

La principale raison de la situation actuelle réside dans la très grande faiblesse de l'adhésion des salariés aux syndicats en France. Cette faiblesse est connue : dans le secteur privé, le taux d'adhésion est sans doute voisin de 4 % ou 5 %. Certains estiment que cette faiblesse n'est pas si problématique, et relèvent que les salariés n'hésitent pas à donner leur bulletin de vote aux organisations syndicales lors des élections professionnelles, qui connaissent même des taux de participation supérieurs à ceux des élections politiques.

Développer le chèque syndical

Le manque d'adhésions a pourtant des conséquences très négatives. La première est que les syndicats français ont peu de moyens. Ils doivent pourtant, pour jouer leur rôle, disposer de moyens intellectuels et financiers (experts, avocats...). Les moyens qui leur sont donnés par la loi restent limités (crédits d'heures, local). Une voie serait d'inciter les entreprises, comme le fait AXA, à développer le chèque syndical, versé par les salariés au syndicat de leur choix sur les fonds de l'entreprise.

C'est certes une réponse au manque de moyens financiers, mais n'accroît pas l'adhésion. Les syndicats sont ainsi conduits à rechercher ailleurs que dans les cotisations des sources de financement, au fondement juridique parfois fragile. Les cotisations restent le seul mode de financement sain pour les syndicats.

Seconde conséquence négative : des décisions très importantes pour l'entreprise sont prises par les seuls adhérents syndicaux, peu nombreux, sans la participation de l'ensemble des salariés. C'est en particulier le cas de la décision de signer ou non un accord collectif. La balance peut donc pencher dans un sens ou un autre, en fonction de qui est présent le jour où le vote a lieu. C'est aléatoire, ce n'est donc pas acceptable.

PLUS LES SYNDICATS ONT DES ADHÉRENTS, PLUS ILS SONT PUISSANTS ET RÉFORMISTES, COMME EN ALLEMAGNE, EN EUROPE DU NORD, AU JAPON

Cette faiblesse de l'adhésion des salariés est une des causes des maux du dialogue social français : défiance réciproque, radicalisation de certains syndicats, image souvent négative des syndicats auprès des salariés comme des directions d'entreprise.

De plus, le droit du travail décourage largement l'adhésion : le bénéfice des accords collectifs s'applique à tous les salariés sans distinction, qu'ils soient ou non adhérents. Or, bien des pays (Allemagne, Etats-Unis) réservent les avantages des accords aux seuls adhérents des syndicats signataires. En France, le salarié n'a donc aucun intérêt à se syndiquer ; il ne faut donc pas s'étonner qu'il ne le fasse pas !

Le renouveau de l'adhésion syndicale est l'un des leviers majeurs du renforcement du dialogue social en France. Car plus les syndicats ont des adhérents, plus ils sont puissants et réformistes, comme en Allemagne, en Europe du Nord, au Japon. Comment y parvenir ?

Réflexion collective

Le premier élément serait que les directions d'entreprise tiennent un discours clair et positif auprès de leurs salariés sur la nécessité de l'adhésion au syndicat de leur choix. Il faudrait ensuite que les entreprises soient encouragées à financer tout ou partie des cotisations syndicales. C'est la voie empruntée par l'accord signé au sein du groupe Solvay en 2016. A TERME, UN OBJECTIF DE 50 % DE SALARIÉS SYNDIQUÉS N'EST PAS INENVISAGEABLE

A terme, un objectif de 50 % de salariés syndiqués n'est pas inenvisageable. Une condition pour y parvenir serait d'introduire le principe de la réservation du bénéfice des accords collectifs aux seuls adhérents syndicaux. On peut imaginer bien des résistances face à une telle révolution. Les entreprises ont pourtant intérêt à dialoguer avec des délégués syndicaux solides : des accords collectifs signés par des représentants élus non syndiqués n'auront pas, sauf exceptions, la même crédibilité vis-à-vis des salariés que des accords signés avec l'appui d'organisations syndicales.

Plus encore, l'adhésion du salarié à un syndicat lui permet de participer à une réflexion collective. Elle conduit le salarié à prendre en considération des enjeux d'entreprise (nécessité de la compétitivité, conditions de partage du profit...) et de société (chômage, immigration, discrimination...). Le salarié français, souvent individualiste, relativiserait son attitude.

Face au danger du populisme, le syndicalisme pourrait dès lors jouer un rôle essentiel dans la reconstruction de la citoyenneté dans notre pays. Alors que bien des lieux de construction collective de repères et de valeurs se sont affaiblis (familles, Eglises...) l'entreprise est un lieu qui tient debout. L'enjeu de l'adhésion syndicale a donc une autre dimension, plus importante encore, celle de participer à la reconstruction du citoyen.

Jean-Christophe Sciberras est ancien président de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines (ANDRH).